

Accord Régional du 17 juin 2009 des exploitations agricoles et des CUMA de Picardie, des exploitations de cultures spécialisées de l'Aisne et de la Somme, des entreprises des territoires de Picardie et des propriétaires forestiers de l'Aisne

Cotisations au 1^{er} janvier 2023

Situation de famille	Taux de l'Accord (PMSS)	Régime Conventionnel		
		Montant total	Montant Employeur	Montant Salarié
Salarié	1,142%	41,87 €	20,94 € (50%)	20,93 € (50%)
Option extension famille	1,931%	70,79 €	0 €	70,79 €
Total si option souscrite	3,073%	112,66 €	20,94 €	91,72 €

Montant du PMSS 2023 = 3 666 €

Association Nationale Interprofessionnelle de Prévoyance des Salariés

2 boulevard de Pesaro - Immeuble West Park 2 - 92024 Nanterre

Institution de Prévoyance agréée par arrêté ministériel du 17 octobre 1979 - régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité Sociale.

www.anips.fr

Anips

EN PARTENARIAT AVEC

